

"Tirons ensemble" pour le dernier \$100,000

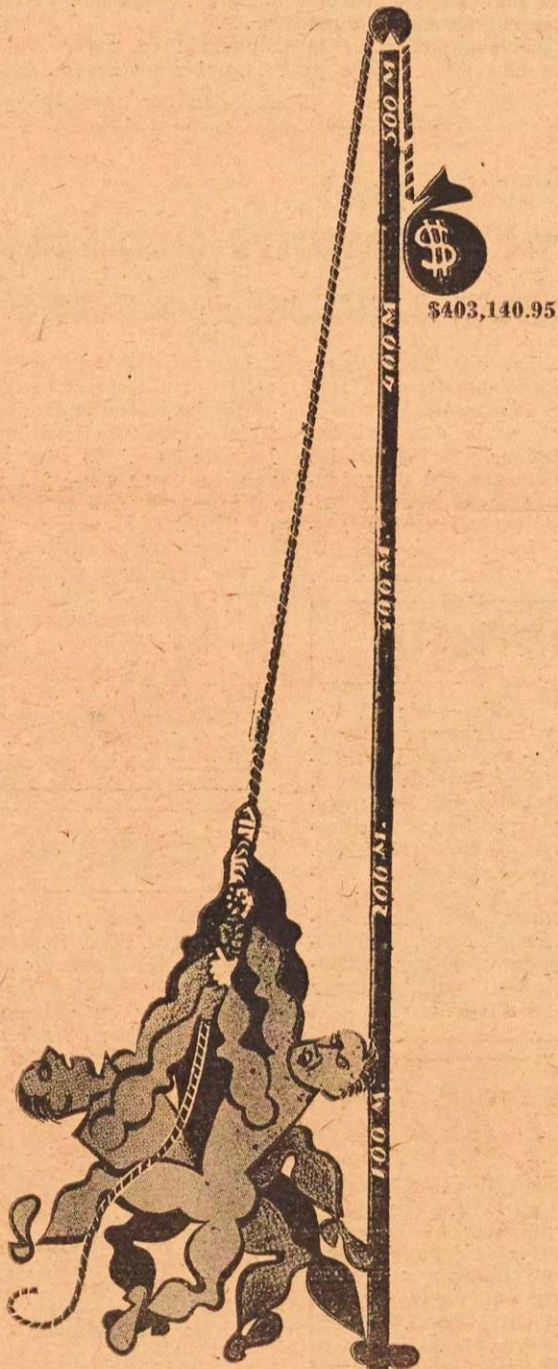
Un peu plus de \$96,000.00 reste à souscrire pour atteindre l'objectif de \$500,000.00 fixé par la CTCC pour assurer le succès de la grève des travailleurs de l'aluminium à Arvida.

Il est à noter que les principales contributions, cette semaine, proviennent de la vente des Bons de Solidarité syndicale à des syndicats et à des membres de nos syndicats.

La compilation de la vente des Bons de Solidarité Syndicale étant très longue à faire, il est impossible de dire, cette semaine, combien de Bons ont été vendus depuis le début de la grève.

Dans toutes les régions de la province, la vente des Bons va bon train, d'après les informations qui nous parviennent. Mais peu de régions nous ont fait parvenir un rapport complet de la vente faite à date. Le montant de \$26,385.00 que vient de dévoiler le trésorier de la CTCC indique seulement les résultats qui nous sont parvenus à l'heure actuelle.

Que les responsables de la vente des Bons de Solidarité s'empressent donc de nous communiquer les résultats de leurs activités afin que nous puissions annoncer, la semaine prochaine, que l'objectif de \$500,000.00 est dépassé.



Vol. XXXIII — No 32

Ottawa, 16 août 1957

L'Alcan rejette les propositions de l'hon. Barrette

La médiation s'est ajournée "sine die" mardi soir — La grève continue pendant que les travailleurs des filiales menacent de faire la grève

Les séances de médiation en vue de régler la grève des travailleurs de l'aluminium d'Arvida ont été ajournées, mardi soir, à une date indéterminée, par suite du refus de l'Aluminum Co. d'accepter les recommandations de l'hon. M. Barrette concernant la date d'expiration des conventions et la rétroactivité.

L'on sait que vendredi dernier, le ministre du Travail, dans le but d'empêcher la rupture des négociations, avait formulé deux propositions concernant la date d'expiration des conventions et la rétroactivité.

M. Barrette avait suggéré que les conventions expirent aux dates suivantes: Arvida, le 1er août; Isle Maligne, le 15 août;

Shawinigan, le 1er septembre et Beauharnois, le 15 septembre. Le ministre avait ajouté que la compagnie devait accepter ces dates en accordant la pleine rétroactivité, y compris le paiement des bénéfices supplémentaires de chômage pour Arvida et l'Isle Maligne, relativement aux mises-à-pied faites l'hiver dernier.

Les négociateurs syndicaux avaient accepté ces propositions de l'hon. Barrette. Par contre, la compagnie avait demandé jusqu'à mardi pour rendre sa réponse.

Mardi, l'Alcan rejetait catégoriquement la proposition du ministre du Travail concernant la date des conventions collectives et n'acceptait de payer la rétroactivité que sous certaines conditions dont les unes sont inacceptables, comme l'abandon d'une fête chômée et payée par le Syndicat de même que l'exclusion de plusieurs groupes d'em-

ployés de l'application de la formule d'ancienneté.

Les séances de médiation sont donc suspendues par suite du refus de la compagnie d'accepter les recommandations du ministre du Travail. Pour sa part, le Syndicat, abandonnant le principe d'une convention unique pour l'Aluminum d'Arvida et les filiales, avait accepté les propositions de l'hon. M. Barrette.

Il est donc permis de dire aujourd'hui que si la grève se prolonge, que si des familles souffrent, que si l'économie de la région du Saguenay-Lac-St-Jean périclète, l'Aluminum Co. doit en porter toute la responsabilité.

Le ministre du Travail avait d'ailleurs prévenu les représentants de la compagnie, vendredi dernier, lorsqu'il avait fait ses propositions, que l'Alcan assumerait une lourde responsabilité en

(Suite à la page 2)



TIRONS ENSEMBLE ...

MONTREAL

On proteste contre la hausse des tarifs du Bell Tel. et des universités

Le Conseil Central de Montréal vient de protester officiellement contre la hausse des tarifs que vient d'annoncer la compagnie de téléphone Bell et il a demandé à la CTCC de continuer à revendiquer la nationalisation de cette entreprise de service public.

Cette protestation qui prendra la forme d'une résolution à faire parvenir au congrès de la CTCC qui aura lieu à Québec du 22 au 29 septembre prochain, a été adoptée lors de l'assemblée du Conseil Central qui avait lieu la semaine dernière.

L'admission aux universités

Le Conseil Central a aussi protesté contre la hausse que viennent d'annoncer les universités pour l'admission des étudiants aux cours en septembre 1957.

Le Conseil central de Montréal ne comprend pas que les universités de la province augmentent leurs tarifs après avoir refusé les octrois que leur offrait le gouvernement fédéral.

La décision des universités va contribuer à diminuer davantage la proportion des étudiants issus des milieux populaires.

Le Conseil Central demande en outre au gouvernement provincial de venir en aide aux universités en remplaçant les octrois fédéraux qu'il avait demandé aux universités de refuser.

Le Conseil Central insiste de

nouveau pour que l'instruction devienne gratuite à tous les degrés et il demande à la CTCC de poursuivre ses revendications en ce sens.

Le Conseil Central a également adopté une résolution priant le gouvernement canadien de nommer un Canadien au poste de gouverneur du Canada.

Au cours de cette assemblée, les délégués ont aussi choisi leurs délégués au prochain congrès de la CTCC. Ce sont MM. Horace Laverdure, Roger Mathieu et Philias Perron.

Augmentation de \$4.00 et \$5.00 à plus de 1,200 employés d'hôpitaux de Montréal

Une convention collective de travail signée la semaine dernière vaut à quelque 1,200 employés d'hôpitaux de la région de Montréal, des augmentations de salaire variant de \$4.00 à \$5.00 par semaine sur une période de deux ans.

Une partie de cette augmentation, soit \$2.00 par semaine est rétroactive au 1er mai 1957.

Cette convention a été signée par l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal et cinq hôpitaux de la région de Montréal, administrés par les RR. SS. de la Providence: St-Jean-de-Dieu, Sacré-Coeur de Cartierville, Notre-Dame de Lourdes, l'hôpital général de Verdun et l'hôpital St-Joseph de Lachine.

Les occupations qui exigent certaines qualifications valent une augmentation de \$3.00 par semaine à compter du 5 août et une autre augmentation de \$2.00 à compter du 1er mai 1958.

Les travailleurs non qualifiés reçoivent une augmentation immédiate de \$2.00 et d'un autre

\$2.00 le 1er mai 1958.

A compter de l'an prochain, les employés bénéficieront d'une troisième semaine de vacances après huit années de service.

C'est M. Jacques Archambault, conseiller technique de la Fédération des Services qui dirigeait les négociations pour les

syndiqués; il était assisté de MM. Léopold Brisson et Charles Guy, respectivement président et agent d'affaires de l'Association. Les ententes ont été conclues à la suite de l'intervention de M. Jean-Paul Ferland, assistant-directeur du Service de Conciliation à Montréal.

SHERBROOKE

Conventions signées à l'Hospice du Sacré-Coeur et à la Sheer Silk

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Sherbrooke ainsi que l'Association des Employés du Bas Façonné de Sheer Silk viennent de conclure une convention collective de travail avec leurs employeurs respectifs.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke et directeur des deux comités de négociations.

Dans les hôpitaux

La convention signée entre l'Hospice du Sacré-Coeur et l'hôpital d'Youville de Sherbrooke et l'Association des Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke prévoit des augmentations de \$10 à \$12.00 par mois pour les employés masculins.

Le nombre des fêtes chômées et payées a été porté à 10. Par ailleurs, les employés jouiront de deux semaines de vacances payées après quatre années de service et de trois semaines après huit années de service.

La convention prévoit aussi la retenue syndicale de même que l'atelier syndical parfait. Ces deux avantages étaient d'ailleurs inclus dans les conventions pré-

cedentes.

C'est M. Evangéliste Moreau qui dirigeait les négociations pour le Syndicat, assisté de M. Ovide Ducharme et de Mlle Monique Boutin. L'hôpital était représenté par Soeur Dufault, supérieure, et M. Georges Auray, directeur du personnel.

A la Sheer Silk

A la Sheer Silk, les employés qui avaient dû faire la grève pour obtenir une convention collective de travail l'an dernier viennent de signer une nouvelle convention collective qui réduit la semaine de travail de 47 à 45 heures pour les employés à l'heure et accorde divers réajustements particuliers dans la plupart des catégories.

Une sentence arbitrale protège "l'ancienneté extraordinaire"

Une sentence sur une mise à pied a non seulement donné gain de cause aux délégués renvoyés mais renferme des observations fort intéressantes sur la question de "l'ancienneté extraordinaire" pour officiers d'union et délégués de département.

Le grief (Union int. des trav. des mines, des moulins et des fonderies, local 480 et Consolidated Mining & Smelting, Trail, C.B.) est survenu d'un renvoi massif durant la grève des chauffeurs de locomotives contre le Canadien Pacifique en janvier dernier. Parmi ceux renvoyés temporairement étaient deux délégués de département, bien que, selon la convention collective, ils doivent être les derniers à partir durant toute "diminution des effectifs". La Compagnie, pour sa part, prétendait qu'il ne s'agissait pas d'une "diminution des effectifs", mais d'une situation où il n'y avait "aucun travail à offrir", ce qui n'est pas couvert par l'ancienneté extraordinaire pour délégués. Le président du tribunal d'arbitrage a repoussé cet argument de la Compagnie, parce que l'article "aucun travail à offrir" ne s'applique qu'aux cas où l'employé se rapporte au travail mais doit retourner chez lui, moyennant une allocation de 4 heures de paye.

Parlant de l'ancienneté extraordinaire pour délégués de département, le Président du tribunal d'arbitrage souligne le fait que le délégué "n'est pas un simple employé... il a été élu par ses confrères de travail pour les représenter... On a besoin d'un délégué surtout lorsque l'inquiétude et le malaise existent parmi les employés...".

La sentence exige de la Compagnie de payer les deux délégués leur plein salaire pour la durée du renvoi.

(Renseignements Ouvriers)

MONTREAL

Amendements proposés chez Daoust-Lalonde

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal soumettait dernièrement, à Daoust-Lalonde, au cours d'une séance de négociations, les demandes des travailleurs en vue du renouvellement de la convention collective qui expire le 1er septembre prochain.

Les principales demandes qui affectent plus de 200 travailleurs de l'industrie de la chaussure ont trait à une augmentation de salaire de 10 p. 100 pour une convention d'une année; à un boni de vacances de 5 p. 100 au lieu de 3 p. 100 et payable à l'occasion des vacances d'été et à Noël; à une troisième semaine de vacances après 15 années de service et à deux semaines pour tous les autres employés.

Les travailleurs veulent également l'addition de deux nouvelles fêtes chômées et payées à celles qui existent déjà afin de porter ce nombre à 9 par année.

PORTNEUF

Sous la présidence de M. René Cormier, le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Bishop Asphalt Papers, élitait dernièrement les membres de son exécutif pour la prochaine année. Ont été élus MM. Henri Marcotte, président; Raymond Leclerc, vice-président; Gérard Germain, secrétaire-archiviste; Raymond Alain, secrétaire-correspondant; Edgar Tremblay, secrétaire-trésorier et Omer Marcotte, sentinelle.

CABANO

Dernièrement, sous la présidence de M. F.-X. Légaré, agent d'affaires du Conseil central de Rimouski, le Syndicat de l'Industrie du Bois de Cabano procédait à l'élection de ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus MM. Georges-Aurèle Pelletier, président; Adrien Lavoie, 1er vice-président; Edgar Plourde, 2e vice-président; Camille-A. Bérubé, secrétaire-trésorier; Victor Simon, trésorier; Gilbert Marquis, secrétaire-financier; Xavier Saint-Pierre, sentinelle et Albert Lizotte, agent d'affaires.

L'Alcan...

(Suite de la page 1)

refusant de se rendre à ses suggestions.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que le refus obstiné de la compagnie d'accepter un compromis raisonnable ne pousse les travailleurs des filiales de l'Alcan, à Shawinigan, à l'Isle Maligne et à Beauharnois à quitter leur travail.

Notons que les syndiqués de Shawinigan ont pris un vote de grève (voir page 4) lundi soir dernier tandis que ceux d'Isle Maligne avaient adopté une résolution identique, il y a plus d'un mois.

Avez-vous fait votre devoir ?

L'administration du journal LE TRAVAIL est actuellement à préparer un rapport complet au sujet des cartes du journal. Ce rapport sera distribué lors du congrès de la CTCC qui aura lieu à Québec en septembre prochain.

Les syndicats retardataires voudront bien nous faire leur rapport le plus tôt possible afin que ce rapport donne une idée exacte de la situation à l'heure actuelle.

Si des syndicats n'ont pas encore terminé leur travail à ce sujet, ils devraient se mettre à l'oeuvre le plus tôt possible, afin de nous fournir un rapport complet. Les syndicats qui n'ont encore rien fait devraient manifester leur bonne volonté et nous communiquer au moins un rapport partiel.

LA DIRECTION

ST-LAURENT

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat National des Employés de la Cité de Saint-Laurent, se compose maintenant comme suit: MM. Gédéon Thibodeau, président; André Bourget, vice-président; Roger Chabot, secrétaire; Pierre Deguire, trésorier; Gérard Tétrault, directeur.

A la Canadian Resins & Chemicals

Les employés de bureau gagnent des hausses de salaire variant de \$6.54 à \$47.21 par semaine

Une augmentation moyenne de \$18.48 par semaine, soit environ 53 cents l'heure - Rétroactivité au 18 juin 1956

Le Syndicat des Employés de Bureau de l'industrie Chimique de Shawinigan vient de conclure avec la Canadian Resins & Chemicals de cette ville une convention collective de travail qui vaut des augmentations variant entre \$6.54 et \$47.21 par semaine pour les 55 employés couverts par le certificat de reconnaissance syndicale.

Première convention

Il s'agit là d'une première convention collective de travail, le Syndicat ayant été reconnu légalement en juin 1956. Après avoir passé par les étapes des négociations directes, de la conciliation et de l'arbitrage, les parties ont finalement conclu une entente en présence du conciliateur du Ministère du Travail, M. Gaston Cholette après que les syndiqués eurent manifesté par un vote de grève leur désir d'appuyer vigoureusement leurs demandes.

La convention est rétroactive au 18 juin 1956 de sorte que les employés de bureau de la Canadian Resins bénéficient d'une rétroactivité moyenne de \$18.48 par semaine ou de 0.53 cents l'heure du 18 juin 1956 au 9 août 1957. On a calculé que la moyenne de la rétroactivité pour cette période s'établit vers \$900.00 pour chaque employé. Plusieurs employés bénéficient d'une rétroactivité variant de \$1,000.00 à \$2,000.00.

Les salariés de bureau de la Canadian Resins sont classés en 11 catégories. Pour la première année de la convention, soit du 18 juin 1956 au 9 août 1957, l'échelle des salaires varie entre \$40.00 à l'embauchage pour la catégorie 1 à \$48.63 après quatre années de service.

Les employés de la catégorie 11 retirent \$84.00 à l'embauchage et 102.10 après 4 années.

Pour la deuxième année de la convention, soit du 9 août 1957 au 8 août 1958, l'échelle de salaire est augmentée de 5 p. 100 pour toutes les catégories de sorte que le salaire varie entre \$42.00 et \$107.21.

La semaine est de 35 heures de travail tandis que les employés

bénéficient de 11 fêtes chômées et payées.

Après 6 mois de travail, les employés ont droit à une semaine de vacances, à 2 semaines après une année, à 3 semaines après 15 ans et à 4 semaines après 30 années.

La convention comprend également un boni de vie chère basé sur l'indice 121.9 au 8 août 1957.

Sécurité syndicale et d'emploi

La formule de sécurité syndicale acceptée comprend l'atelier syndical imparfait ainsi que la retenue syndicale à la source irrévocable pour la durée de la convention.

Par ailleurs, des permis d'absence pour activités syndicales seront accordés, sans perte de salaire, pour 50 jours par année.

La formule d'ancienneté prévoit que la longueur de service continu sera protégée quand l'employé aura les qualifications requises pour occuper une telle tâche.

La formule prévoit également un avis de 15 jours avant une mise à pied ainsi qu'une clause ordinaire de règlement de griefs.

Etude conjointe des tâches

Les deux parties ont également convenu d'établir un système d'évaluation conjointe des tâches. Chacune des parties aura son arbitre tandis que le président de ce tribunal sera nommé par les représentants des deux parties.

En concluant cette entente, les deux parties ont également réglé à l'amiable quatre griefs qui étaient pendants depuis plusieurs mois. L'un de ces griefs touchait directement le président du Syndicat, M. Fr. Bilodeau pour activités syndicales.

C'est M. Maurice Vassart, agent d'affaires de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie des Produits chimiques qui dirigeait ces négociations, assisté des membres de l'Exécutif du Syndicat: M. François Bilodeau, président; Maurice St-Onge, vice-président; Mlle Estelle Jacob, trésorière; M. Gaston Deschênes, secrétaire et Lucien Beaulieu, directeur.

UN CHEQUE DE \$40,000 AUX GREVISTES



Le Syndicat des Travailleurs de l'Industrie Chimique de Shawinigan a versé un montant de \$40,000.00 au Fonds de Défense professionnelle de la CTCC. Ci-dessus, le secrétaire du Syndicat, M. Joseph Caron, remettant le chèque à M. Maurice Vassart, agent d'affaires de la Fédération. Au centre, on remarque M. Paul Desaulniers, président du Syndicat.

L'abbé Fortin, pionnier du syndicalisme catholique

La semaine dernière, décédait à St-Jean-Port-Joli, M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier-fondateur des Syndicats catholiques et ancien aumônier général de la CTCC. M. l'abbé Fortin fut en outre, directeur de l'Action Sociale catholique.

Le Dr Louis-Philippe Roy, directeur de l'Action Catholique de Québec, rendait un émouvant hommage au défunt dans un éditorial en date du 7 août dernier et intitulé: "L'abbé Fortin, pionnier du syndicalisme catholique":

Avec M. l'abbé Maxime Fortin disparaît un des pionniers du syndicalisme catholique chez nous.

On peut dire que ce fondateur des syndicats catholiques en vécut l'âge de fer. Il n'était pas facile vers 1910 de faire admettre que le droit d'association professionnelle était vraiment un droit naturel. Il fallait user tantôt de patience, de douceur, de diplomatie, tantôt de vigueur et d'audace.

L'abbé Fortin usa de tous ces moyens avec discernement. Et il enseigna une doctrine sûre. L'aumônier-fondateur comprit que sans l'aide de la presse catholique, il ne pouvait opérer les conversions nécessaires. Il accepta de devenir membre du Comité Central Permanent, l'organisme de direction de notre journal, afin d'en user comme d'un instrument de propagande ce qui correspondait d'ailleurs aux vœux des fondateurs.

Son enseignement, et dans la chaire de vérité et dans le journal, parut fort audacieux à quelques-uns dont la doctrine sociale dérangeait les calculs ou les habitudes. Mais, dans une assemblée émouvante au possible, après la publication de QUADRAGESIMO ANNO, l'excellent orateur qu'était l'abbé Fortin pouvait dire

avec fierté: "Sans vantardise comme sans fausse modestie, je puis affirmer en toute conscience que je ne trouve rien dans ce document qui vienne condamner un mot de ce que j'ai enseigné ni une seule des attitudes que j'ai prises. Je suis fier d'être resté fidèle à RERUM NOVARUM et à Léon XIII que Pie XI confirme dans QUADRAGESIMO ANNO".

Quelques minutes après, l'Archevêque de Québec confirmait ce témoignage personnel, aux applaudissements d'un auditoire où l'abbé Fortin ne comptait pas que des admirateurs.

L'abbé Fortin était un apôtre authentique. Il avait l'amour de Dieu, l'amour du prochain, surtout de la classe ouvrière dont il connaissait l'état de "misère imméritée". Il enseignait la vérité si difficile à avaler qu'elle parût à quelques-uns; il agissait dans la vérité et avec feu. Mais quel grand cœur même aux yeux des employeurs et des politiciens qu'il rudoya parfois.

Cet homme d'action et d'action parfois pénible et difficile, s'usa rapidement. Il dut accepter une cure dont les ouailles bénéficièrent de son sacerdoce.

Apôtres sociaux, n'oublions pas dans nos prières l'âme de ce pionnier courageux et efficace.
Louis-Philippe ROY

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Les travailleurs de l'aluminium de Shawinigan appuient leurs confrères d'Arvida



Sur ces photos, on remarque de gauche à droite, M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC et directeur des comités de grève à l'Aluminium de Shawinigan; M. Albert Baril, assistant-directeur de la grève; M. Amédée Daigle, directeur de la grève à Arvida; M. Lorenzo Thériault, gréviste d'Arvida; M. Lucien

DeCarufel, secrétaire-correspondant du Syndicat des Travailleurs de l'aluminium de Shawinigan; et M. Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales de la CTCC, adressant la parole aux syndiqués de Shawinigan. M. James McCulloch, vice-président du Syndicat, n'apparaît pas sur cette photo.

Vote de grève à Shawinigan

Les syndiqués de l'aluminium autorisent leurs officiers à déclarer la grève si nécessaire

Quelque 800 employés de l'Aluminium Co. de Shawinigan ont autorisé leur exécutif à déclarer la grève s'il est nécessaire de le faire pour obtenir la signature d'une

convention collective répondant aux besoins des travailleurs.

Cette décision a été prise lundi soir dernier au cours d'une assemblée à laquelle assistait M. Adrien Plourde, président du Syndicat de l'Aluminium d'Arvida et président de la Fédération de la Métallurgie.

M. Plourde a expliqué aux syndiqués les derniers développements dans les négociations en précisant que la réponse que ferait mardi l'Aluminium Co. aux dernières propositions de M. Barrette sur la question des dates des conventions et de la rétroactivité indiquerait si oui ou non, la compagnie est prête à donner satisfaction aux travailleurs.

Devant la tournure des événements, les syndiqués de Shawi-

nigan tout comme ceux d'Isle Maligne, ont voté en faveur de la grève dans une proportion de 97.5 p. 100.

Par ailleurs, la semaine dernière, les mêmes syndiqués avaient décidé de faire leur part en appuyant financièrement les grévistes d'Arvida.

Au cours d'une assemblée tenue mercredi soir dernier et à laquelle MM. Philippe Girard, Amédée Daigle, Napoléon Nadeau et Raymond Couture avaient adressé la parole, ils avaient convenu de lancer chez leurs membres une grande campagne d'achat de Bons de Solidarité syndicale, devant servir à soutenir leurs confrères d'Arvida dans la lutte qu'ils font pour tous les travailleurs de l'aluminium.

Lundi soir, ils ont décidé de faire la grève si elle devient nécessaire pour appuyer plus fermement encore les revendications des travailleurs.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

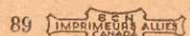
Paraît tous les vendredis.

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 5227, boul. St-Laurent, Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

LA PLUS LONGUE PROTECTION

Notre police d'assurance vie-choisie ne comporte pas la seule remise

d'UN CAPITAL au décès de l'assuré;

la famille retire aussi UNE RENTE pendant 10-15 ou 20 ans et, lorsqu'elle cesse,

nous lui remettons UN SECOND CAPITAL qui équivaut souvent au premier.

Détails gratuits sur demande.

J. H. ROY, gérant

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Division Montréal-Lachine

510 est, rue Ste-Catherine, Montréal 24
Tél. PL. 1806 — 1807

Liste des souscriptions de la semaine se terminant le 10 août

Un montant de \$10,000 a été souscrit par un syndicat tandis que le total de la vente des Bons de Solidarité syndicale connu à date s'élève à \$26,385.00, soit un total de \$36,385.00 recueilli au cours de la semaine se terminant le 10 août.

A l'heure actuelle, le total des souscriptions s'élève à \$403,140.95 depuis le début de la campagne organisée par la CTCC.

Syndicat National des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon	\$10,000.00
Vente de bons de \$ 5.00	2,180.00
Vente de bons de \$ 10.00	630.00
Vente de bons de \$ 25.00	1,175.00
Vente de bons de \$ 50.00	1,500.00
Vente de bons de \$100.00	20,900.00

Total de la semaine \$ 36,385.00
Report de la semaine précédente 366,755.95

GRAND TOTAL \$403,140.95

SHAWINIGAN

Les employés de chez Painchaud font la lutte pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat

Les employés de Painchaud & Frères sont toujours en arrêt de travail et continuent de lutter pour l'obtention d'un contrat collectif de travail qui tienne compte de leur dignité de travailleur. Ils sont bien décidés à ne pas se présenter au travail tant et aussi longtemps qu'une convention collective de travail ne sera pas signée entre les deux parties.

Ils se réunissent encore tous les jours pour étudier la situation et ils sont de plus en plus convaincus que la Compagnie Painchaud ne pourra jamais faire fonctionner son moulin sans qu'elle ait ses anciens employés au travail. Les employés de chez Painchaud & Frères savent très bien que seul un contrat collectif de travail peut régler le problème. Ils sont toujours disposés à reprendre leur travail, mais à cette condition seulement. Aussi, les représentants du syndicat sont-ils toujours à la disposition de la compagnie pour négocier une convention collective de travail sur la base du projet déjà présenté.

Si la compagnie souffre actuellement de l'inactivité de son moulin, ce n'est pas la faute des employés, mais bien de la compagnie elle-même qui, avec son avocat, Me Jean-Marie Bureau, a essayé par tous les moyens de casser le syndicat comme elle l'avait déjà fait il y a dix ans. Après avoir patienté pendant cinq mois, même si la compagnie congédiait les

officiers du syndicat, les employés ne pouvaient plus attendre, car le syndicat était appelé à disparaître chez Painchaud.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a eu aucune négociation des salaires chez Painchaud, mais que la bataille porte sur la reconnaissance du syndicat, car la compagnie ne voulant pas négocier de bonne foi, imposait des conditions de travail absolument

inacceptables et en congédiait des employés qu'elle remplaçait par de nouveaux employés. Cet état de chose ne pouvait durer. Là comme dans la plupart des industries où s'installe le syndicat, les travailleurs ont tout d'abord à se battre pour se faire reconnaître comme des gens libres de se choisir une organisation professionnelle qui puisse défendre leurs intérêts.

Principe fondamental en jeu à Murdochville

Dans une lettre adressée à l'hon. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, la CTCC demande que tout soit mis en oeuvre pour amener les parties à se rencontrer dans le but d'en arriver à une entente.

La lettre qui est signée par le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, insiste sur le fait que le principe en jeu dans ce conflit est à ce point fondamental que tout doit être mis en oeuvre.

Par ailleurs, on nous informe de Québec que la CTC sera représentée, lundi prochain, alors que les membres des syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada "marcheront" sur Murdochville et établiront des lignes de piquetage en face de la Gaspé Copper Mines.

L'on sait que les mineurs de Murdochville sont en grève depuis le mois de mars dernier dans le but de faire respecter le droit d'association.

De son côté, la Gaspé Copper Mines refuse de reconnaître le Syndicat des Mineurs tant qu'il n'aura pas été certifié, mais par ailleurs, la compagnie paralyse la Commission des Relations ou-

vrières par les procédures légales qu'elle a intentées.

Texte de la lettre de la CTCC
Québec, le 6 août 1957

Hon. Maurice Duplessis,
Premier ministre,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.
M., le premier ministre,

Bien que la CTCC soit très préoccupée en ce moment par ses propres problèmes, elle ne peut rester indifférente à ce qui se passe à Murdochville où la Gaspé Copper Mines semble résolue à nier à ses travailleurs le droit d'être représentés par l'Union de leur choix. Nous croyons que le principe en jeu est à tel point fondamental que tout doit être mis en oeuvre pour amener les parties à se rencontrer dans le respect et la reconnaissance des droits de chacune d'elles, en vue d'arriver à un règlement rapide de cette déplorable situation.

A titre de premier ministre de la province de Québec, la CTCC croit que la population verrait d'un bon oeil que vous agissiez comme intermédiaire dans ce différend en invitant la Gaspé Copper Mines et les Métallurgistes Unis d'Amérique à venir ensemble vous expliquer leur position dans le différend.

Nous avons de bonnes raisons de croire que non seulement les parties accepteraient avec empressement votre intervention, mais qu'en votre présence, elles en viendraient probablement à une entente.

Avec l'espoir, M. le premier ministre, que vous considérerez favorablement la présente requête, nous vous prions de nous croire,

Vos tout dévoués,
La Confédération des
Travailleurs catholiques
du Canada,
par:
Jean MARCHAND,
secrétaire général.



LES BONS DE SOLIDARITE SYNDICALE

Canalisons notre part de l'épargne populaire

La petite épargne, méthodique et soutenue, de nos ouvriers et agriculteurs, dans 1200 caisses populaires et nos quelque 15 compagnies canadiennes-françaises d'assurance-vie, totalise une force économique d'au delà de UN MILLIARD de DOLLARS.

Est-ce exagéré de dire qu'UN POURCENT — 1% — des sociétaires sont des membres actuels de la C.T.C.C. Certainement pas. Donc nos ouvriers syndiqués, en épargne et assurance-vie de chez-nous, ont accumulé DIX MILLIONS, à date, sans compter ce qui est allé dans les banques de toutes sortes et compagnies d'assurance étrangères.

Organisons-nous donc pour canaliser une partie de cette épargne populaire, pour soutenir nos luttes syndicales. Car l'affranchissement économique et social de notre peuple se fait surtout par l'organisation syndicale.

Par un travail soutenu de tous les comités d'éducation, déjà formés au sein de la C.T.C.C., nous pouvons aisément, d'ici un an, faire accumuler UN MILLION en BONS de SOLIDARITE SYNDICALE. Et d'année en année, nous ferons boule de neige.

LA PREUVE: 20,000 membres seulement, 1/5 de nos effectifs, épargnent UN DOLLAR par semaine, qu'ils placent dans nos bons de Solidarité Syndicale, cela fait \$20,000 par semaine et UN MILLION par année!

Appui des travailleurs de la pulpe et du papier à la grève de l'aluminium

Le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, vient de remercier la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier pour l'aide qu'elle apporte actuellement aux grévistes de l'aluminium.

L'on sait que par décision du dernier congrès, la Fédération de la Pulpe et du Papier verse mensuellement au Fonds de Défense professionnelle de la CTCC, tous les per capita qu'elle perçoit elle-même pour son propre fonds de défense.

La Fédération de la Pulpe perçoit ainsi une somme mensuelle d'environ \$2,000.00 et elle s'est engagée à la verser au Fonds de Défense professionnelle de la CTCC pour toute la durée de la grève.

Dans sa lettre, M. Marchand dit que les grévistes d'Arvida et tout le mouvement, apprécient à sa juste valeur la générosité de la Fédération de la Pulpe et du Papier.

M. Marchand vient également d'accuser réception d'un chèque de \$1,000.00 en provenance du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Donnacona, pour l'achat de dix bons de Solidarité de \$100.00.

M. Marchand nous a également souligné le geste du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Desbiens qui a caucillé

un souper-causerie dans le but de fournir \$500.00 de plus aux grévistes de l'aluminium.

SHAWINIGAN

L'Ecole d'Action Ouvrière se tiendra les 6, 7 et 8 septembre prochain. Cette session d'étude intensive aura lieu à la Maison du Pèlerin au Cap-de-la-Madeleine.

Le programme complet a été expédié aux présidentes et secrétaires des syndicats ainsi qu'aux membres du Comité Régional d'Éducation.

Voici quelques-uns des problèmes qui seront à l'étude: Problèmes scolaires, problèmes de l'assurance santé, deux cours seront consacrés à la politique: on étudiera tout d'abord les différents régimes politiques et ensuite la structure des différents partis politiques. Les délégués discuteront également du rôle des laïcs dans l'Église et l'on se demandera si le syndicalisme est à gauche ou à droite et l'on étudiera les différentes classes sociales au Canada.

Fernand Pion

Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

LE PROBLEME DES EMPLOYES D'HOPITAUX

Incapacité de payer VS incapacité de subsister

Les tribunaux d'arbitrage ne se sont pas montrés particulièrement compréhensifs et généreux dans le passé pour les employés d'hôpitaux, sauf à quelques exceptions près. Ils ont accueilli les plaidoyers et les preuves d'incapacité de payer et ont bloqué des hausses de salaires mille fois justifiées.

Cependant, il est un autre point qu'il importe de bien saisir. L'illustration nous en est fournie dans l'analyse de la sentence arbitrale rendue en 1956, dans l'affaire de l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi et le Syndicat des Employés. Le Syndicat demandait une augmentation de \$5.00 par semaine et une diminution de la semaine normale de 48 à 44 heures, avec pleine compensation. Le salaire de base du journalier aurait été, à l'embau-chage, de \$39.00 par semaine pour atteindre \$51.00 après quatre ans de service.

Or, le tribunal présidé par Me Paul Miquelon, procureur de la Couronne, à Québec, assisté de M. Arthur Matteau, du Service des Relations Industrielles de

l'A.P.I., comme arbitre patronal, et de M. André Roy, secrétaire général adjoint de la C.T.C.C., comme arbitre syndical, rendit la plus curieuse des décisions majoritaires qui soit, avec la dissidence de l'arbitre syndical évidemment.

Au lieu d'accorder des augmentations de salaires à tous les employés, la décision majoritaire accordait une augmentation de \$2.00 par semaine à quelque 120 employés sur un total d'environ 400, susceptibles d'être couverts par la décision.

L'hôpital, par l'entremise de ses procureurs, plaida incapacité de payer. Lisons les commentaires de M. André Roy, arbitre syndical.

... "Dans le cas actuel, l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi a tenté de plaider incapacité de payer. Même si le Président et l'Arbitre patronal n'ont pas cru devoir y référer, il faut admettre que cet argument de la partie patronale a eu une influence indirecte dans la décision majoritaire. Elle a sûrement eu un effet de marchandage et de pression. C'est pourquoi je crois de mon devoir d'y insister un peu longuement.

Pour prouver son incapacité de payer, l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi a déposé ses bilans pour les années financières 1953, 1954 et

1955, le tout accompagné d'un mémoire explicatif et d'un témoignage de M. Gaston Tremblay, comptable.

Le Syndicat a répondu à la prétention de l'Hôtel-Dieu en soumettant un mémoire analytique des bilans à la suite d'une étude détaillée de ces bilans faite par un comptable de Québec.

Dans son mémoire et par ses bilans, l'Institution a soumis que, pour les années susmentionnées, elle a enregistré des pertes respectives de \$97,045.24, \$98,622.03 et \$330,799.96.

Ces pertes seraient impressionnantes. Il s'agit de se demander

si elles sont réelles ou bien si elles ne représentent qu'un déficit comptable.

Voyons, en regard de ces déficits, la situation véritable des finances de l'Institution.

En premier lieu, on insère aux dépenses sous le poste "Salaires des religieuses" les montants suivants:

1953:	\$202,879.40
1954:	205,920.02
1955:	192,465.90

Il s'agit là, évidemment, de services non rémunérés. La valeur de ces services, considérés comme dépenses, doit aussi apparaître en contre-partie dans le

revenu annuel. Ce seul facteur transforme pour les années 1953 et 1954, le déficit comptable en un surplus de \$105,834.16 en 1953, de \$107,297.99 en 1954, et réduit à \$138,334.06 le déficit de l'année 1955.

En ce qui a trait aux "Salaires des Religieuses", je désire ajouter quelques considérations. Il y aurait à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi environ 120 religieuses. Si nous divisons ce chiffre par la somme totale des salaires pour l'année 1955, nous arrivons à un salaire moyen par religieuse d'un peu plus de \$1,600.00. Je comprends que certaines religieuses occupent des postes de responsabilités qui commandent des salaires élevés, mais en regard du salaire le plus élevé qui existe pour le personnel féminin, soit \$29.00 par semaine, il reste encore un écart de \$100.00 par année.

Or, selon toutes les apparences, même s'il n'a pas été possible de les faire admettre d'une façon catégorique pendant les

auditions du tribunal, en dépit de plusieurs questions précises en ce sens, à ces salaires qui ne sont pas payés doit s'ajouter le coût du logement, de la pension et de l'entretien des religieuses qui est absorbé par l'Hôpital. Le comptable affirme bien dans son mémoire de réputation que les religieuses paient ce qu'elles prennent à l'entrepôt de l'hôpital, mais c'est en vain que l'on cherche une entrée en ce sens à la colonne des revenus dans les états financiers. Il faudrait donc ajouter au salaire moyen individuel une somme approximative de \$8.35 par semaine, ce qui est exigé des employés qui résident à l'Hôpital pour défrayer le coût de la pension et du gîte, ou \$434.20 par année, ce qui a pour effet de porter le salaire moyen à plus de \$2,000., alors que l'employée du sexe féminin assujettie à la convention la moins rémunérée reçoit \$1,500.00"

JACQUES ARCHAMBAULT
Conseiller technique, CTCC
(à suivre)

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

DE PLUS :

INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE-VIE
DECES ACCIDENTEL

Les Services de Santé du Québec

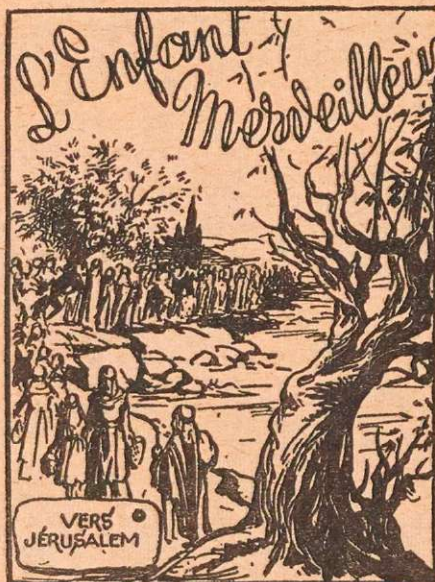
437, rue Caron Québec 333 Est, rue Craig Montréal

RECOMMANDES PAR LA C.T.C.C.

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 13

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus a grandi; le voilà âgé de 12 ans. Selon une prescription de la loi, tout Israélite qui a atteint cet âge doit venir, une fois par an, sacrifier au Temple de Jérusalem. Jésus accompagne donc ses parents. On marche en caravane en empruntant sans doute la route qui suit la vallée du Jourdain.



2. Arrivés à Jérusalem, les pèlerins montent au Temple. C'est une construction immense formée de portiques entourés de cours, de galeries, de tours, de magasins. Au centre se trouve l'autel du sacrifice où on offrait, à la gloire de Dieu, des animaux qui étaient égorgés, puis brûlés dans l'immense brasier. Voici Marie et Joseph arrivant avec l'agneau qu'ils remettront au prêtre pour être offert en sacrifice.



3. Comme c'est l'usage, les pèlerins restent quelques jours à Jérusalem, occupés aux pratiques de piété rituelles; puis ils prennent le chemin du retour. Les caravanes se forment dans l'encombrement des routes où des milliers de personnes cheminent par groupes. Jésus est resté à Jérusalem. Ses parents le croient avec les jeunes gens de son âge et ne s'inquiètent pas de lui. Mais à la première halte, ils le cherchent avec anxiété parmi les voyageurs des différentes caravanes. Hélas! personne ne l'a vu.



4. Marie et Joseph reviennent en hâte à Jérusalem. Pendant trois jours ils cherchent leur enfant sans succès. De retour au Temple, ils aperçoivent Jésus au milieu d'un groupe de prêtres, de docteurs de la loi; il parle, commentant les Ecritures et suscitant l'admiration générale. Marie se précipite: "Mon fils, pourquoi avoir agi ainsi avec nous?" Mais Jésus répond simplement: "Pourquoi me cherchiez-vous ainsi? Je me dois aux affaires de mon Père". Puis, quittant le Temple, il suit ses parents à Nazareth et reprend la vie ordinaire: "il leur était soumis".

Who Says, "High Wages Cause Inflation"?

by Morden Lazarus

TORONTO (CPA)—The headlines are still saying that the danger our economy faces is inflation. This raises at least three interesting questions.

The new Prime Minister, John Diefenbaker, promised in his campaign higher old age pensions, more assistance to the Maritimes and the West, more tax money for Ontario and yet tax cuts for all. How will he do this when the total effect of his promises is definitely inflationary?

Two, the so-called "tight-money" policy instituted under the Liberal government has been in effect for over six months. It was supposed to curb inflation. It hasn't. What will be done about it?

Three, inflation has been attributed to the so-called wage-price spiral, that is, wages have been forcing prices up and thereby causing inflation. What truth is there in this?

The first two questions will be answered in the course of time, maybe no later than the next session of parliament. But the third question is not a new one. It is an old one and time has not answered it, at least not truthfully. Time has just given the propagandists of business and industry the opportunity to sow the myth in the public's mind that wages do cause inflation.

Myths are hard to dispel but when the facts belie the myths, it is worth making an effort to dispel them.

A study which deals with the Canadian end of the "wages-prices spiral" argument most conclusively was contained in an address to the chartered accountants in Toronto by the assistant director of research for the

United Steelworkers in Canada, Harry J. Waisglass. It got ten lines in the daily papers, for which my incidental comment is that no one is going to do labor's propaganda job but labor itself.

This interesting study makes certain definite statements and backs them up with facts and figures. For example, "Never has a major inflationary movement been initiated by wage increases. In every inflationary period wages increase much less than profits and labor is slow to get the benefits of improved productivity."

"For example, 'Over the past two years the percentage increase in corporate profits after taxes has been almost eight times as great as the increase in average

hourly earnings'.

Again, "For more than ten years now, profits have been growing at a much faster rate than wages". And again, "What we have been deceived and deluded into believing to be a wage-price inflation spiral is in fact a profits-price spiral with labor struggling to keep up with the price increases..."

Now for the facts to back up these bold and positive assertions. Examining by periods the 17 years from 1939 to 1956, the figures show that at no time did wages outpace profits, except for a short period between 1951 and 1954, and even in this period, wage increases did not cause inflation because there was no inflation.

Here is a tabular analysis of three periods between 1939 and 1951:



Manufacturing Industries	Percentage Increases		
	1939-45	1945-59	1949-51
Average hourly earnings	62.5	42.1	18.5
Corporation profits	88.0	69.9	43.8
Production	94.1	3.4	11.6
Employment	77.6	no change	8.0

In each of these three periods profits went up substantially more than wages. During the war years there was a very marked gain in productivity without commensurate return to the worker in wages, but profits kept up well. In the first postwar years profits went up 50% faster than wages. In the Korean period, wages made a modest increase of 18.5%, the gain in produc-

tivity was high, but again profits raced far ahead.

In the current inflationary period, capital expansion in Canada, (much as in the U.S.) is the cause with the additional stimulus of "faster and bigger write-offs of capital costs for tax purposes as well as the three-year income tax exemption for new mines and oil and gas wells".

Here is another way of showing the same picture:

	Corporation profits After Taxes		Average hourly Earnings	
	Percentage increases			
	1954-5	1955-6	1954-5	1955-6
All industries	34.6	20.0	2.0	5.0
All manufacturing	34.7	17.2	2.6	4.8
Iron, Steel products & Transportation Equipment	48.7	32.2		
Iron & Steel Products			3.7	5.7
Transportation Equipment			3.1	4.0

From 1945 to 1955 mining industry profits increased 450% after taxes. Average hourly earnings went up only 90%. In manufacturing profits increased 175% after taxes, wages only 108%. And apart from profits the companies put aside an increase in

depreciation allowances and such write-offs amounting to 246%. Whichever way one looks at it the same facts emerge.

Has the case been made that wages are lagging behind profits? That labor is NOT to blame for inflation? I think it has.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Reprise des négociations

Le comité de négociations de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers doit rencontrer les représentants de la compagnie mercredi de cette semaine. L'on sait que certains progrès ont été réalisés au cours des trois rencontres précédentes et que la discussion continuera sur les points qui restent en litige mercredi. C'est M. S. Ted Payne qui dirige les négociations pour le syndicat.

Le pique-nique, samedi

C'est demain, samedi, le 17, qu'aura lieu à l'île Ste-Hélène, le pique-nique annuel organisé pour le plaisir et le bénéfice des employés de Canadian Vickers et les membres de leur famille. Des billets pour le transport et les rafraichissements sont distribués gratuitement aux employés et aux membres de leur famille.

Le navire 260 en voyage d'essai

C'est lundi après-midi dernier que le navire 260, qui sera connu sous le nom de H.M.C.S. Restigouche, a quitté les chantiers pour le voyage d'essai qui se poursuivra vers Pointe-au-Père et de là sur la rivière Saguenay. Quelque 150 employés de la compagnie prennent part à ce voyage d'essai.

Des mises-à-pied

Une trentaine d'employés dans divers départements ont été mis à pied vendredi dernier avec la promesse qu'ils seraient rappelés au travail dans cinq semaines. Ces mises-à-pied surviennent par suite de la fin du travail sur le navire 260.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler aux membres de laisser leur nom et adresse au bureau du Syndicat et de la compagnie en quittant le travail.

Les officiers du Syndicat ont reçu la liste des employés mis à pied et ils sont à vérifier cette liste pour être bien certains que l'ancienneté a été respectée.

Les délégués de département

Les officiers du Syndicat vont nous remettre bientôt la liste des délégués de département que nous publierons dans cette colonne pour l'information des membres du Syndicat.

Foundry...

(Continued from page 8)

Christmas Day, New Year's Day, Labor Day and St Jean Baptiste Day which will replace Ascension Day, Epiphany, All Saints Day and the Feast of the Immaculate Conception which will now be worked.

Other fringe benefits include daily calculation of overtime pay instead of weekly as at present.

A worker who has a grievance to present will accompany the union officer at the presentation of the grievance to management.

The agreement was reached during meetings of conciliation when the workers demanded that their case be taken to arbitration.

Raymond Parent, technical adviser to the National Metal Trades Federation C.C.C.L. directed negotiations for the union

COURS DU SOIR

- BRIQUETAGE — Bricklaying
- CHARPENTE — Carpentry
- ELECTRICITE — Electricity
- FERBLANTERIE — Sheet Metal
- PEINTURE — Painting
- TAPISSERIE — Wallpaper hanging

Evening Courses

- PIERRE — Stone Cutting
- PLATRAGE — Plastering
- PLOMBERIE — Plumbing
- CHAUFFAGE — Heating
- SOUDURE — Welding
- REFRIGERATION — Refrigeration

Samedi après-midi
Saturday afternoon

Date limite pour votre inscription: 30 septembre

Tous les postulants doivent se présenter entre le 16 et le 30 septembre entre 7:00 p.m. et 9:00 p.m.

Applications must be registered before: September 30th.

All applicants must report from September 16th to September 30th, from 7:00 p.m. to 9:00 p.m.

LE CENTRE D'APPRENTISSAGE DES METIERS DE LA CONSTRUCTION DE MONTREAL

THE MONTREAL BUILDING TRADES APPRENTICESHIP CENTRE

5205 PARTHENAIS — LA. 6-3711

ARVIDA STRIKE

Snag Threatens Strike Talks

In a news release received last week-end from Quebec, Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union, said the question of retroactive wage increases and expiration dates of contracts are the main unsettled points in discussions aimed at ending the strike of 6,500 Arvida aluminum workers.

Mr. Picard, the chief delegate of the National Metal Trades Federation, C.C.C.L., told that the strike-settlement talks were adjourned indefinitely.

"In spite of the fact that company representatives said standard expiration dates of contracts is the main obstacle to the settlement of the strike, there is still no agreement on the question of making wage raises retroactive", he said.

"If there's agreement on the question of retroactivity, the monetary clauses can be considered settled, and the suspended discussions on other matters can be taken up without delay".

The Arvida strike began on May 17 and J. J. Gagnon, personnel manager for the Aluminum Company of Canada, said the main obstacle to settlement was the union's demand that contracts with employees of all four Quebec plants expire on the same date, July 31, 1960.

He said this would result in a form of master contract, which the company has opposed since the beginning of negotiations in September 1956. He added that agreement has been reached on a new job classification system and standard wage levels in all four plants.

The four plants concerned are at Arvida, Isle Maligne, Shawinigan Falls and Beauharnois. The talks are presided over by provincial Labor Minister Antonio Barrette and were to be resumed again last Saturday.

A news brief which reached Le Travail last Saturday morning said hopes rose again for ending the 117-day strike of the 6,500 aluminum workers at Arvida. The news release said that company and union had come together on the principle of separate expiration dates for contracts with employees of Alcan's four Quebec plants.

But later, the company rejected the proposals made by Labor Minister Barrette concerning the expiration dates for contracts.

At a general meeting held in the Sports Palace in Jonquiere over 5,000 striking aluminum workers listened to addresses delivered by C.C.C.L. President Gerard Picard and Adrien Plourde, who gave the meeting an up to date report on the negotiations held between union, company and Labor Minister Antonio Barrette.

In speaking of the negotiations Provincial Labor Minister Barrette had this to say:

"After all which I have listened to during your negotiations held before me I am convinced that the Arvida strike was inevitable and that it was necessary." Then he added, "According to information which has reached me the strikers at Arvida are as firm and resolute after three months of strike as they were the first day of the strike and they are ready to continue three more months if necessary."

"This shows that problems of

great gravity existed in the aluminum plants.

"These problems must be adjusted."

The strikers were pleased to

hear this statement made by the Provincial Labor Minister who does not often comment so strongly as this in a major labor dispute.

SHAWINIGAN

No Contract, No Work!

Employees of Painchaud et Freres of Shawinigan Falls have been holding meetings for the past 29 days and have no intention of discontinuing the study of their problems until a collective labor agreement has been signed.

The crux of the dispute concerns the safeguarding of their right of association which the company is trying to rule out through its legal counsel Lawyer Jean-Marie Prevost of Three Rivers and by refusing to negotiate in good faith with the union which holds official certification granted by the Quebec Labor Relations Board, and by firing union officers from their employ.

During the course of negotiations the union had asked the company to re-establish working conditions as they existed before the advent of the union.

This request was turned down by the company, but the union would not accept scab labor which the company hired to replace the dismissed union workers.

The union workers then decided to refuse to return to their jobs.

It should be noted here that Painchaud et Freres pays as little as 85 cents an hour to their employees while the average rate in the region is over \$1.50 an hour.

The workers have everything to gain in fighting to retain their union and have decided to remain out until they secure their just rights through the signing of a collective labor agreement.

SHERBROOKE

Wage Increase For Glove Workers

The National Glove Workers Union of Sherbrooke C.C.C.L. which groups employees of Austin Glove Company of that city have concluded a collective labor agreement which covers some one hundred workers in this establishment.

The contract was signed for a one-year period and awards the glove workers salary increases of from 5 to 10 cents an hour for piece workers and salary readjustments for other workers which vary between 20 to 24 per cent.

The clause covering vacations has been greatly improved and from now on employees with one

or less years service will enjoy one week paid vacation.

After two years service workers will be entitled to 9 days holidays. After a period of three years service one week and a half, after 4 years 12 days, after 5 years two weeks and after 10 years service two and one half weeks vacations.

The union also secured another paid holiday for the workers.

During negotiations, the union which is affiliated to the C.C.C.L. Central Council of Sherbrooke, was represented by Messrs Evangeliste Moreau, business agent, Armand Prevost and Miss Alice Goyette union officers.

Foundry Workers Get 12-Cents Hourly Boost

The C.C.C.L. Foundry Workers Union of l'Islet, Que. have just signed a labor agreement with their employers La Fonderie de l'Islet Limitee which accords the workers an increase of 12 cents an hour.

The increase will be given over a two-year period, the first boost of six cents an hour with retroactivity back to March 22 1957 and another six cents an hour the

second year of the agreement.

The workers have also secured four paid holidays at regular salary rates. These holidays are
(Continued on page 7)



NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

NEGOTIATIONS WILL RESUME.

The negotiating committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. were scheduled to meet with management on Wednesday of this week.

Progress has been made in the negotiations which have been continuing for the past three weeks.

Agreement has been reached on many demands made by the union and the remaining demands will come up for discussion at Wednesday's meeting.

S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. is directing negotiations.

PICNIC ON TO-MORROW

To-morrow (Saturday the 17) is the big day for Canadian Vickers employees and their families when several hundreds will journey to St Helene's Island to attend Canadian Vickers Mutual Benefit Association picnic. This annual affair has improved in popularity each successive year and according to the program of events which has been posted throughout the yard and shops there will not be an idle minute for the participants. Tickets for transportation and refreshments are distributed free to all employees and their families.

"260" SAILS.

Last Monday afternoon Ship 260 or as it will be christened H.M.C.S. Restigouche, sailed on her trial trip which will take her down to Father Point up the Saguenay River for tests.

About 150 Vickers workers sailed on the 260 for her trial trip.

ANOTHER LAY-OFF

Some thirty workers in different departments were laid off their jobs last Friday with a promise to be recalled back in five weeks. The lay-off was caused by the work on Ship 260 being terminated.

We think this would be a good time to ask all our members to make sure that both company and union have your present address.

They will need it when the recall to work is sent out. Do this immediately. The union had the lay-off lists and are checking to make certain that workers who have been laid off do not lose any of their seniority.

If you have any doubts about your seniority rating not being respected you are advised to contact your union office without delay. Do not accept your clearance until this has been done.

WORK PROGRESSING.

When one has occasion to pass through the slips these days they can see that the work on the Alexander T. Wood, the super-size or carrier is progressing rapidly. Work has reached up to the fabrication bay and has more to go. This super-size vessel should take up quite a bit of space in the basin after launching and ready for outfitting.

UNION STEWARDS.

The union has notified this column that a list of departmental stewards is almost complete. When we receive this list we shall publish it in this column for the information of our readers and members.

Definition Of Automation Has Three Components

Three developments which together broadly embrace the essentials of automation have been described by Professors George B. Baldwin and George D. Schultz of the Massachusetts Institute of Technology. INDUSTRIAL BULLETIN for February 1957, official news magazine of the New York State Department of Labor, reprints their "definition" of automation:

"1. The linking together of conventionally separate manufacturing operations into lines of continuous production through which the product moves" untouched by human hands". This first development, which depends primarily on mechanical engineering for its adoption, we shall refer to simply as "integration", a term already in wide use in the metal working industry, in which it got its start. "Continuous automatic production" is another and perhaps more descriptive term being used.

"2. The use of "feedback" control devices or servo-mechanism which allow individual operations to be performed without any necessity for human control. With feedback, there is al-

ways some built-in automatic device for comparing the way in which the work is actually being done with the way in which it is supposed to be done and for then making, automatically, any adjustments in the work-process that may be necessary... It is dependent primarily not on mechanical but on electrical engineering knowledge and techniques.

"3. The development of general and special purpose computing machines capable of recording and storing information (usually in the form of numbers) and of performing both simple and complex mathematical operations on such information."